VALAIS SOLIDAIRE
SOLIDARISCHES WALLIS

PROGRAMME STRATEGIQUE 2021-2024

Photos © Pierre-Armand Dussex, Alpage Productions Sàrl

Ensemble pour un monde plus SOLIDAIRE

Décembre 2019

Programme stratégique 2021-2024

Ensemble pour un monde plus SOLIDAIRE

MISSION 3

CONTEXTE 3

En suisse 4

Direction du Développement et de la Coopération 4

Canton 4

Communes 4

VISION 5

BILAN INTERMEDIAIRE DU PROGRAMME STRATEGIQUE 2016-2020 6

FINALITE 7

OBJECTIFS SPECIFIQUES 7

TABLEAU DES RESULTATS 7

OS 1 : VALAIS SOLIDAIRE consolide et élargit ses partenariats publics et/ou privés 7

OS 2 : VALAIS SOLIDAIRE mobilise ses ressources pour établir une base légale valaisanne promouvant l'aide internationale et la coopération au développement 9

OS 3 : VALAIS SOLIDAIRE soutient ses associations membres sur le plan institutionnel et dans la mise en œuvre de projets de qualité garants des valeurs de l'Agenda 2030 10

OS 4 : VALAIS SOLIDAIRE améliore sa visibilité et porte la vision d'un développement durable et solidaire 12

PLAN DE FINANCEMENT 14

ANNEXES 16

Liste des membres de VALAIS SOLIDAIRE 16

Tableau d'analyse des risques (version DDC) 17

Document de travail

Mis à jour le 28.12.2019, doit encore être validé par le Comité de VALAIS SOLIDAIRE

Mission

Fondée en 2000 à l'initiative d'une dizaine d'ONG valaisannes actives dans la coopération au développement, VALAIS SOLIDAIRE est une organisation faîtière composée de 37 organisations membres[1]. Elle a pour but de mettre en œuvre et promouvoir des projets de développement et d'échanges interculturels intégrant les différents critères du développement durable, à savoir : un développement socialement équitable, culturellement respectueux, écologiquement renouvelable, économiquement efficace et politiquement responsable, conformément à une éthique de participation et de solidarité[2].

Pour mener à bien ces tâches, VALAIS SOLIDAIRE s'appuie sur l'expertise de collaborateur·trice·s bénévoles qui offrent leurs compétences au sein des diverses instances – Comité, Commissions technique (CT), Commission d'information (CI), Commission de Contrôle financier (CCF) – et sur un secrétariat professionnel[3]. Le Comité veille à l'orientation stratégique ; le secrétariat est chargé de la mise en œuvre.

VALAIS SOLIDAIRE soutient les projets qui correspondent aux critères du développement durable, sensibilise le public à la problématique des relations nord-sud et sud-nord, informe le public, les bailleurs de fonds et ses membres des actions entreprises, favorise les échanges entre ses membres (mise en réseau), capitalise les expériences acquises et encourage ses membres à élaborer une « stratégie-programme »[4].

VALAIS SOLIDAIRE accorde une attention particulière aux populations démunies et aux exclu·e·s ainsi qu'à la promotion de l'équité entre les genres (« Leave no one behind »). Elle rejette toute forme de discrimination (religieuse, ethnique, sexuelle ou économique) : les actions sur le terrain sont conduites sans préférences confessionnelles, ethniques et politiques ; tout prosélytisme est exclu. La paix, la justice et la démocratie sont la base de tout travail de développement[5]. VALAIS SOLIDAIRE et ses organisations membres agissent en faveur du développement humain durable et global et œuvrent à l'autonomisation et au renforcement durable des capacités des populations concernées, afin de leur permettre de prendre en main leur propre émancipation.

Ancrée dans le canton du Valais depuis bientôt 20 ans, VALAIS SOLIDAIRE intervient en ce sens auprès des collectivités publiques. Elle collabore avec l'État du Valais, plusieurs Communes valaisannes et avec la Direction du développement et de la coopération (DDC), à Berne.

Contexte

Agenda 2030 et coopération internationale

Depuis son adoption à l'automne 2015 par les Nations Unies, de nombreux États, collectivités publiques, syndicats, associations et entreprises du secteur privé ont fait de l'Agenda 2030[6] leur cadre de référence. Aujourd'hui, des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines, mais la rapidité et l'ampleur des mesures prises pour atteindre les objectifs de développement durable demeurent, dans l'ensemble, insuffisantes. L'année 2020 doit donc marquer le début d'une décennie d'actions ambitieuses pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Tous les secteurs de la société doivent se mobiliser.

La coopération au développement participe à la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable (17 ODD) définis dans l'Agenda 2030. Que ce soit en matière de réduction des inégalités, de la pauvreté, d'amélioration de la santé, de l'éducation et de la croissance économique ou de lutte contre les changements climatiques, la coopération internationale de la Suisse a prouvé son efficacité.

VALAIS SOLIDAIRE, pour sa part, entend, par ses actions et le soutien aux projets de ses membres, continuer à mettre en œuvre les 17 ODD dans les pays du Sud et de l'Est. Elle s'inscrit ainsi pleinement dans le mandat de base de la coopération au développement de la Suisse qui vise à « soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles ». (art. 54 de la Constitution fédérale).

[1] Situation au 31.12.2019. Voir la liste des membres en annexe
[2] V. Statuts, Art. 2.1
[3] Trois collaboratrices, soit 1.4 équivalent plein temps (EPT)
[4] V. Statuts Article 2.2
[5] V. Déclaration de principes de VALAIS SOLIDAIRE.
[6] V. https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/

En Suisse

En Suisse, la Direction du développement et de la coopération (DDC) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), sont les deux organes chargés de l'exécution de la loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales et de la loi fédérale sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est.

Des sondages réguliers (notamment de ZEWO) montrent que la population a confiance dans la coopération au développement de la Confédération et des ONG suisses. La solidarité internationale n'est pas seulement un principe constitutionnel mais aussi une valeur largement partagée par la population. Cependant, ces dernières années, l'aide au développement a régulièrement été débattue au Conseil national lorsqu'il s'est agi de voter des crédits ou le budget. Plusieurs parlementaires ont en outre remis en cause son efficacité. En 2019, l'objectif pourtant approuvé à plusieurs reprises par le Parlement de consacrer 0.5% du revenu national brut (RNB) à la coopération au développement, ne sera une nouvelle fois pas atteint.

Au printemps 2019, le DFAE et le DEFR ont soumis, pour la première fois, à la consultation de plusieurs organisations et collectivités, le futur rapport explicatif de la coopération internationale de la Suisse pour les années 2021-2024. Cette consultation a été unanimement saluée et 249 organisations y ont répondu, dont VALAIS SOLIDAIRE.

Direction du développement et de la coopération

Les nouvelles « Directives de la DDC pour la collaboration avec les ONG suisses » précisent les buts, principes et modalités de collaboration avec les ONGs suisses[7]. Ce nouveau système d'attribution doit garantir une répartition des contributions qui soit transparente, compréhensible et équitable, avec un accent sur le renforcement de la compétitivité et l'innovation.

VALAIS SOLIDAIRE a obtenu son accréditation de partenaire dans la catégorie « fédération cantonale » le 10 septembre dernier. Cela lui donne le droit de solliciter une contribution de programme à la fin décembre 2019, avec un plafond maximal fixé à 40% du budget de la fédération.

Depuis 2013, VALAIS SOLIDAIRE bénéficie d'une telle contribution et ce nouveau programme 2021-2024 est le troisième proposé à la DDC.

Canton

A la suite d'une interpellation et d'une motion traitées en 2007, VALAIS SOLIDAIRE bénéfice, depuis 2008, d'un mandat de prestation avec l'État du Valais. La fédération dépend directement de la Présidence du Conseil d'État qui la soutient via un fonds d'entraide alimenté par la Loterie romande. En 2019 toutefois, l'adaptation de la Convention intercantonale de la Loro, actuellement en discussion, a abouti à une remise en question de ce mode de financement. Une solution intermédiaire a été trouvée qui devra être consolidée courant 2020.

Il n'existe pas en Valais de loi spécifique sur la coopération internationale, mais le 14 mars 2018, la population valaisanne a accepté l'initiative populaire en faveur d'une révision de la Constitution cantonale qui datait de 1907. Il s'agit là d'une opportunité majeure pour inscrire la coopération internationale dans une base légale valaisanne. VALAIS SOLIDAIRE en a fait un de ses objectifs principaux des années prochaines.

Communes

VALAIS SOLIDAIRE a développé des contacts privilégiés avec plusieurs villes importantes du Canton (Sion, Sierre, Monthey) qui reconnaissent la qualité des services offerts : un guichet unique qui évite la multiplicité des demandes, une expertise et des projets de qualité cautionnés par VALAIS SOLIDAIRE, un suivi opérationnel et financier des contributions consenties sur les fonds publics. VALAIS SOLIDAIRE joue ainsi un rôle de facilitateur et de garant de la qualité, unanimement apprécié par les pouvoirs publics, communes ou Canton.

VALAIS SOLIDAIRE entend continuer à défendre l'importance de l'engagement des communes valaisannes en faveur de la solidarité internationale et le rôle d'interface compétente assumé par la fédération. Elle entend poursuivre son travail de plaidoyer et de sensibilisation pour que le canton et les communes participent davantage et consacrent ainsi une partie de leur budget de fonctionnement à la solidarité internationale.

[7] V. Nouvelles directives : https://www.eda.admin.ch/dam/deza/fr/documents/publikationen/Diverses/richtlinien-zusammenarbeit-schweizer-NGO_FR.pdf

Vision

VALAIS SOLIDAIRE, en tant que faîtière des ONG valaisannes de coopération, porte une attention particulière à remplir sa mission en étroite collaboration avec ses associations membres (AM). Elle les soutient activement, renforce leurs compétences et encourage l'échange et la capitalisation d'expériences.

Dans le canton, VALAIS SOLIDAIRE est la référence des autorités, des médias, de la population, en matière de coopération internationale appliquant un développement durable pour les générations futures. La fédération cherche autant que possible à travailler dans une logique de partenariat avec ses membres et leurs partenaires au Sud, avec les collectivités publiques valaisannes, avec le secteur privé et le monde académique.

VALAIS SOLIDAIRE a la capacité de mobiliser ses membres et ses partenaires en faveur de la réalisation de l'Agenda 2030. Elle accompagne ses partenaires publics dans la réalisation des objectifs de durabilité et participe activement à la constitution d'un Valais plus solidaire.

VALAIS SOLIDAIRE s'engage à mettre en œuvre et promouvoir des projets de développement et d'échanges interculturels intégrant les différents critères du développement durable.

Pour un monde :

Socialement équitable

Culturellement respectueux

Écologiquement renouvelable

Économiquement efficace

Politiquement responsable

… conformément à une éthique de participation et de solidarité.

Bilan intermédiaire du Programme stratégique 2016 – 2020

Lors de sa rencontre du 12 octobre 2019, le Comité de VALAIS SOLIDAIRE a fait le bilan des résultats intermédiaires du programme stratégique en cours (2016-2020). Il a identifié les priorités à retenir dans chacune des catégories (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) en vue de la construction du programme stratégique 2021-2024.

FORCES	FAIBLESSES
• VALAIS SOLIDAIRE a vu sa structure se renforcer : a. Le Comité a été renouvelé (plus jeune, plus féminin). Plusieurs postes sont repourvus : Présidence, Présidence CF et Présidence CI. b. Les commissions, en particulier la CF et la CT, ont amélioré leur efficacité (nouvelles procédures, nouvelles fiches de requêtes et de rapports). c. Grâce au soutien de la DDC, le Bureau a pu se renforcer par l'engagement de 2 nouvelles secrétaires. d. VALAIS SOLIDAIRE devient plus professionnelle. • VALAIS SOLIDAIRE a pu continuer à soutenir les projets de ses membres. • La qualité des projets s'améliore. • Les interactions avec le FEDERESO sont bonnes. La nomination d'une coordinatrice vient soutenir le travail des fédérations. • En cas de crise grave les AM se mobilisent efficacement.	• Le professionnalisme et les exigences accrues poussent le bénévolat à ses limites. • VALAIS SOLIDAIRE a une taille critique et manque de moyens financiers pour étayer sa structure. • Le décès du Président, en cours d'exercice, a perturbé la marche de la Fédération. • La démission de la Chargée de communication et le processus d'engagement de nouvelles collaboratrices ont ralenti le fonctionnement de la Fédération. • La CT et la CF doivent encore renforcer leurs effectifs. • Les AM participent peu aux formations proposées et rares sont celles qui se sont engagées dans la préparation des 20 ans de VALAIS SOLIDAIRE en 2020. • Certaines AM ne respectent pas les règles de VALAIS SOLIDAIRE (financements publics, envoi des comptes annuels). • Certaines petites AM ne présentent pas de projets, pourquoi ? • VALAIS SOLIDAIRE manque de visibilité. • VALAIS SOLIDAIRE manque de réactivité par rapport à l'actualité. La CI doit s'impliquer plus.
OPPORTUNITES	MENACES
• La célébration des 20 ans de VALAIS SOLIDAIRE est une bonne occasion de renforcer les liens (entre les AM, entre les AM et VALAIS SOLIDAIRE, entre VALAIS SOLIDAIRE et ses partenaires officiels). • Les 20 ans de VALAIS SOLIDAIRE vont également permettre de développer des collaborations intéressantes (HES-SO Valais, EPAC Saxon, S. Caloz vigneronne à Miège). • VALAIS SOLIDAIRE est riche d'un grand nombre d'associations qui ont une belle diversité. • Sa structure s'étant renforcée, VALAIS SOLIDAIRE peut maintenant développer sa créativité pour susciter des partenariats novateurs (impliquer la jeunesse, proposer une visite de projets à une délégation de politiciens, trouver de nouveaux vecteurs de communication, etc.). • Le contexte politique suisse a changé depuis les dernières élections. La « vague verte » se ressent même en Valais.	• La bureaucratie croissante qui décourage les bénévoles. • Le financement de VALAIS SOLIDAIRE qui n'est toujours pas assuré. • Potentiellement le manque d'argent. • La lassitude des Commissions et du Bureau (manque de réactivité des AM, nécessité de devoir toujours se battre). • Vieillissement dans les comités des AM. • Contexte politico-économique valaisan peu favorable à l'entraide internationale. • Fragilité des AM qui pour la plupart sont petites et fonctionnent sur des bases bénévoles.

Finalité

VALAIS SOLIDAIRE a assuré son statut, accru la notoriété de sa cause et augmenté ses ressources financières pour permettre à ses organisations membres de mettre en œuvre des projets de qualité qui participent à la construction d'un monde plus solidaire et durable.

Objectifs spécifiques (OS) 2021-2024

Pour atteindre cette finalité, VALAIS SOLIDAIRE s'est donnée les 4 Objectifs spécifiques suivants :

1. VALAIS SOLIDAIRE consolide et élargit ses partenariats publics et/ou privés.
2. VALAIS SOLIDAIRE mobilise ses ressources pour établir une base légale valaisanne promouvant l'aide internationale et la coopération au développement.
3. VALAIS SOLIDAIRE soutient ses associations membres sur le plan institutionnel et dans la mise en œuvre de projets de qualité garants des valeurs de l'Agenda 2030.
4. VALAIS SOLIDAIRE améliore sa visibilité et porte la vision d'un développement durable et solidaire.

Tableau des résultats

Le tableau des résultats est décliné selon les 4 OS en 14 résultats, avec, pour chacun, des indicateurs avec valeurs de base (2018 ou 2019) et valeurs cibles (2024). Chaque OS est introduit par un court texte de présentation. Des activités indicatives sont présentées par résultat.

OS 1 : VALAIS SOLIDAIRE consolide et élargit ses partenariats publics et privés.

Actuellement trois grandes communes valaisannes collaborent régulièrement avec VALAIS SOLIDAIRE en soutenant le travail de la fédération ou les projets de ses membres. Il s'agira de consolider ces rapports en instituant de véritables partenariats fondés sur des accords ou des procédures bien définies.

Parallèlement, le travail de prospection et de sensibilisation initié en 2018 devra se poursuivre, afin de consolider les relations entamées avec les petites communes et susciter d'autres engagements.

A l'occasion de la préparation de ses 20 ans, VALAIS SOLIDAIRE a noué des collaborations intéressantes avec plusieurs acteurs des secteurs académiques (HES-SO) et privés (EPAC). La fédération cherchera à poursuivre ces collaborations et à développer de nouvelles interactions.

OS 1	*VALAIS SOLIDAIRE consolide et élargit ses partenariats publics et privés.*	**Indicateurs**, avec valeur de base (VB) : 2019 Valeur cible (VC) : fin 2024	**Sources de vérification**
R 1.1 :	VALAIS SOLIDAIRE consolide sa collaboration avec ses communes partenaires et développe de nouvelles coopérations.	Les modalités de collaboration avec les partenaires se font plus fluides et régulières VB : Deux grandes communes de plaine (Sion et Sierre) choisissent chaque année les projets à soutenir sur la base du catalogue de projets de VALAIS SOLIDAIRE. VC : Martigny et Monthey ont adopté également ce mode de faire.	Dossier communes
		VALAIS SOLIDAIRE a réussi à fidéliser les petites communes contactées en 2018 et a développé de nouvelles relations. VB : 3 communes (Ardon, Conthey et Nendaz) ont fait un don. VC : 8 petites communes financent VALAIS SOLIDAIRE ou les projets de ses membres.	Dossier «Communes» Correspondance
R 1.2	VALAIS SOLIDAIRE soigne et développe ses partenariats financiers en mettant l'accent sur la communication des résultats.	Envoi annuel au Conseil d'État des documents contractuels. VB : 5 documents sur 7 envoyés. VC : 7/7 documents envoyés.	Correspondance avec la Chancellerie
		VALAIS SOLIDAIRE envoie 1x/an un rapport aux communes partenaires. VB : seule Sierre reçoit régulièrement les résultats des projets soutenus. VC : 100% des communes partenaires reçoivent le rapport annuel de VALAIS SOLIDAIRE et des infos sur les projets soutenus.	Correspondance avec les communes
		VALAIS SOLIDAIRE envoie au moins 1x/an un courrier aux communes donatrices (petits montants et/ou dons pour les activités des AM). VB : correspondance sporadique (vœux de Noël). VC : 100% des communes reçoivent au moins un courrier annuel.	Correspondance avec les communes Base de données
R 1.3	Les collaborations avec les secteurs académiques et privés initiées à l'occasion des 20 ans de VALAIS SOLIDAIRE se poursuivent.	Présence régulière d'un module « coopération » dans le programme de la HES, filière travail social. VB : 1 module prévu durant le semestre d'hiver 2020. VC : 1 module prévu chaque année.	Programme de la HES Nb d'élèves inscrits
		VALAIS SOLIDAIRE a trouvé un projet innovant pour collaborer avec l'EPAC ou ÉDHÉA. VB : avec l'EPAC projet d'étiquettes à vin pour les 20 ans de VALAIS SOLIDAIRE. VC : nouvelle collaboration avec l'EPAC ou l'ÉDHÉA.	Partenariat / Contrat

Activités R 1.1

- Reprise des négociations avec le Conseil d'État (CE).
- Au besoin mandater un avocat pour vérifier les dispositions de la Convention intercantonale de la Loro et les autres documents régissant les bénéfices de la Loro.
- Au premier semestre 2020, si nécessaire, déposer une nouvelle motion pour soutenir VALAIS SOLIDAIRE (v. aussi OS 2).

Activités R1.2

- Organiser des rencontres avec les grandes communes de plaine.
- Inviter régulièrement les communes donatrices à la rencontre multipartite annuelle en s'efforçant de la rendre attractives pour elles.
- S'efforcer de formaliser les partenariats avec les communes donatrices.
- Reprendre contact avec les communes donatrices et poursuivre le démarchage des communes, en privilégiant les communes de plaine et celles en lien avec les AM.

OS 2 : VALAIS SOLIDAIRE mobilise ses ressources pour établir une base légale valaisanne promouvant l'aide internationale et la coopération au développement

Le 14 mars 2018, la population valaisanne a accepté l'initiative populaire en faveur d'une révision de la Constitution cantonale qui datait de 1907. Il s'agit là d'une opportunité majeure pour inscrire la coopération internationale dans une base légale valaisanne.

Parallèlement, une action au niveau du Grand Conseil est à l'étude pour assoir la position de VALAIS SOLIDAIRE. Le projet de motion rédigé fin 2019 pourrait être adapté et déposé en 2020. Certains groupes y sont déjà favorables, mais il faudra pouvoir compter sur une large majorité. Le soutien du Conseil d'État semble assuré et l'on pourra ainsi élaborer au mieux le texte de cette motion.

VALAIS SOLIDAIRE bénéficie d'un nouveau mandat de prestations avec l'État du Valais qui a augmenté d'un tiers son soutien aux projets des membres de la fédération (CHF 150'000.— à 200'000.—). Cet accord est néanmoins limité à 2020, le temps que la nouvelle Convention intercantonale relative à la Loterie romande ait été ratifiée. VALAIS SOLIDAIRE se devra d'être attentive à ce que les prestations actuelles soient maintenues.

VALAIS SOLIDAIRE entend donc effectuer un important travail de lobbying pour sensibiliser les constituants et députés valaisans à la coopération internationale, afin qu'ils définissent une forme de soutien et de financement.

OS 2	***Valais Solidaire mobilise ses ressources pour établir une base légale valaisanne promouvant l'aide internationale et la coopération au développement.***	**Indicateurs**, avec valeur de base (VB) : 2019 Valeur cible (VC) : fin 2024	**Sources de vérification**
R 2.1	Un ou plusieurs articles traitant de l'aide humanitaire et de la coopération au développement sont introduits dans la nouvelle Constitution valaisanne et l'importance de la vie associative y est reconnue.	La nouvelle Constitution valaisanne inclus un ou plusieurs articles traitant de la coopération internationale. VB : Constitution datant de 1907. VC : Nouvelle Constitution avec au moins un article incluant la coopération au développement. Si possible inclure également une mention de la vie associative. Selon les besoins (v. R 1.1.3) dépôt d'une nouvelle motion pour assurer le soutien de VALAIS SOLIDAIRE. VB : Interpellation (n°4.085) et motion (n°4.081) traitées en 2007. VC : Nouvelles bases légales qui confirment les possibilités de financement au Sud et la collaboration avec VALAIS SOLIDAIRE.	Texte de la Constitution PV du Grand Conseil Actes officiels du Conseil d'État Articles de loi
R 2.2	La collaboration avec le Conseil d'État est consolidée et VALAIS SOLIDAIRE bénéficie d'un contrat pluriannuel garantissant son financement.	Signature d'un contrat de prestation ou de tout autre accord. VB : 1 contrat de prestation valable pour 2020. VC : 1 contrat pluriannuel entre l'État du Valais et VALAIS SOLIDAIRE. Montant du financement accordé. VB : CHF 200'000.- accordé pour les projets et CHF 5'000.- pour l'administratif. VC : montant au moins équivalent pour les projets, plus élevé pour l'administratif.	Le contrat Montant de la contribution

Activités R 2.1

- VALAIS SOLIDAIRE s'entretient avec les Constituants, en particulier ceux en charge de la Commission 6 « Tâches sociales et autres de l'État ».
- Tous les groupes politiques sont contactés et tous les canaux de la Constituante sont mis à contribution, en particulier le secrétariat des commissions. Un appui le plus large possible des différents groupes politiques est recherché.
- Les AM sont sollicitées afin qu'elles soutiennent les démarches du Comité et du Bureau.
- Les bases d'une éventuelle motion sont discutées en collaboration avec le Conseil d'État et la Chancellerie.

OS 3 : VALAIS SOLIDAIRE soutient ses associations membres (AM) sur le plan institutionnel et dans la mise en œuvre de projets de qualité garants des valeurs de l'Agenda 2030.

A travers son accompagnement et ses formations VALAIS SOLIDAIRE contribue au renforcement institutionnel de ses AM. La comptabilité (RPC 21), la gestion des risques et la prévention des abus sexuels (PSEAH) sont les points principaux sur lesquels VALAIS SOLIDAIRE entend agir.

Les instances chargées d'étudier et de suivre les projets présentés par les organisations membres veillent à ce que les projets soutenus par VALAIS SOLIDAIRE remplissent des critères de qualité tant opérationnels que financiers.

VALAIS SOLIDAIRE veille à ce que chaque projet accepté soit financé au plus près du montant demandé et nécessaire pour la réalisation des activités. Pour ce faire, la fédération soigne et développe ses partenariats financiers.

VALAIS SOLIDAIRE met l'accent sur la communication de ses résultats auprès des partenaires financiers, du grand public et des médias.

L'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD) font partie intégrante du cadre d'analyse des projets et structurent la présentation des résultats. VALAIS SOLIDAIRE suit le système du FEDERESO dans la présentation agrégée des résultats des projets financés, par thématique.

OS 3	***VALAIS SOLIDAIRE soutient ses AM sur le plan institutionnel et dans la mise en œuvre de projets de qualité garants des valeurs de l'Agenda 2030***	**Indicateurs**, avec valeur de base (VB) : 2019 Valeur cible (VC) : fin 2024	**Sources de vérification**
R 3.1	Grâce aux formations et à l'accompagnement de VALAIS SOLIDAIRE les AM se sont renforcées institutionnellement, tant dans la présentation de leurs États financiers que dans leur gestion des risques, en particulier ceux liés aux harcèlements et abus sexuels.	Les comptes annuels des AM suivent le standard RPC 21. VB : 6 AM ont des États financiers établis selon la RPC 21. VC : tous les membres de VALAIS SOLIDAIRE suivent la norme RPC 21.	Comptes annuels des AM
		Les AM se sont dotées d'un Système de Contrôle Interne (SCI) adapté à leur taille. VB : rares sont les AM qui bénéficient d'un tel système de contrôle interne. VC : 80% des AM ont mis en place un SCI adapté à leur taille.	Tableaux internes Participation aux formations
		Les AM ont été sensibilisées à la thématique du PSEAH et s'engagent à respecter un code de conduite. VB : Respect du Code de conduite du DFAE inclus dans les accords de projet. VC : Toutes les AM ont été sensibilisées au moyen de cours et d'échanges.	Accords de projets Statuts des AM Participation aux formations
R 3.2 :	VALAIS SOLIDAIRE soutient les AM dans la préparation et le suivi des projets et veille à la qualité de ceux-ci.	Proportion des projets qui respectent nos exigences de qualité (v. canevas 2019 de présentation des projets). VB : env. 13 % des projets ont été refusés / env. 13 % ont fait l'objet de corrections avant d'être acceptés. VC : plus de 90% des projets sont acceptés / 100% des demandes peuvent être transmises d'office aux instances d'analyse.	Taux d'acceptation de la CT Correspondance du bureau
		Proportion des rapports qui respectent nos exigences de qualité. VB : 80% des rapports font l'objet de demandes complémentaires (comptes). VC : plus de 90% des rapports sont conformes à nos attentes.	Taux d'acceptation de la CF Correspondance

R.3.4	VALAIS SOLIDAIRE a mis en place un système de monitoring pour intégrer les ODD dans les projets et leurs résultats.	Base de données ODD-projets à jour avec référence selon un système d'indicateurs agrégés (ARI). VB : les liens avec les ODD sont intégrés dans les canevas de projets/rapports. VC : 100% des canevas de projets/rapports intègrent les ARI.	Base de données

Activités R 3.1

- Le secrétariat demande à chaque fin d'année les Comptes annuels des AM.
- Appui conseil du secrétariat pour les AM dont les États financiers ne sont pas RPC 21 compatibles.
- VALAIS SOLIDAIRE organise une ou plusieurs formations consacrées au Système de Contrôle Interne (SCI).
- Révision et analyse régulière du SCI.
- En collaboration avec le FEDERESO, un canevas de SCI respectueux de la taille des AM, est mis en place.
- En collaboration avec le FEDERESO, plusieurs rencontres consacrées aux PSEAH sont organisées.

Activités R 3.2

- Analyse des documents par la CT et la CF.
- Mise en place d'un concept d'évaluation sur le terrain (voyage ciblé et/ou collaboration avec une autre fédération)
- Entretiens Commission-AM.
- Accompagnement par le secrétariat.

Activités R 3.3

- Établissement d'une relation fluide et régulière avec les partenaires financiers.
- Mise à jour de la base de données communes.

Activités R 3.4

- Modification des formulaires de demande de contribution (Fiche 2) et de rapport (Fiches 3a).
- Création d'une base de données ODD-Projets soutenus.
- Saisie et mise à jour de cette base.
- Référencement des projets en fonction des ODD et ARI dans la base de données.

OS 4 : VALAIS SOLIDAIRE améliore sa visibilité et porte la vision d'un développement durable et solidaire qui ne laisse personne derrière, *Leave no one behind*.

VALAIS SOLIDAIRE, association faîtière cantonale pour la coopération au développement est le répondant – pour le Valais et au Sud –, de l'Agenda 2030. En tant que tel, elle participe à la promotion de l'Agenda 2030 cantonal.

VALAIS SOLIDAIRE est le porte-parole valaisan de la coopération au développement, coopération qui contribue à la réduction des inégalités, de la pauvreté, à l'amélioration des possibilités de santé, d'éducation et de croissance économique et lutte contre les changements climatiques.

VALAIS SOLIDAIRE défend les valeurs de solidarité et d'équité qui ont fait la force du Valais et qui s'expriment à travers les nombreuses initiatives issues de la société civile. Elle met l'accent sur la communication de ces valeurs illustrées par les actions de ses membres et s'efforce d'entretenir des contacts réguliers avec les médias, en prenant position sur les thèmes qui la concernent.

VALAIS SOLIDAIRE entend trouver des solutions innovantes pour communiquer, diffuser ses valeurs, promouvoir son travail et celui de ses organisations membres. La fédération procède à une refonte de son site internet qui devient ainsi plus vivant et attractif. Elle développe des partenariats avec des écoles d'expressions artistiques (p.ex. EPAC, école du Vitrail) et des professionnels de la vidéo et/ou de la communication digitale.

OS 4	***VALAIS SOLIDAIRE améliore sa visibilité et porte la vision d'un développement durable et solidaire qui ne laisse personne derrière***	**Indicateurs**, avec valeur de base (VB) : 2019 Valeur cible (VC) : fin 2024	**Sources de vérification**
R 4.1	VALAIS SOLIDAIRE est reconnue par la classe politique valaisanne comme une référence en matière de coopération internationale et devient le partenaire de l'Agenda 2030 cantonal pour le Sud.	Nombre d'entretiens avec les députés et les groupes politiques. VB : moins de 10% des députés valaisans ont entendu parler de VALAIS SOLIDAIRE. VC : tous les groupes ont été contactés et au moins 60 % des députés connaissent VALAIS SOLIDAIRE. Le Conseil d'État accorde une place à VALAIS SOLIDAIRE dans le cadre de l'Agenda 2030 cantonal. VB : L'agenda 2030 valaisan ne tient compte que du Nord. VC : L'Agenda 2030 valaisan inclut VALAIS SOLIDAIRE comme partenaire Sud.	Sondage auprès des députés Agenda 2030 cantonal
R 4.2 :	VALAIS SOLIDAIRE est connu auprès des médias et du grand public comme une référence en matière de coopération internationale.	Proportion des communiqués de presse (CP) thématiques diffusés annuellement par les médias. VB : 0 communiqué de presse (CP) diffusé en 2019. VC : au moins 2 CP ou prises de position rédigées par année. Au moins 50% d'entre eux sont relayées par la presse.	Couverture de la presse
R 4.3	VALAIS SOLIDAIRE tire parti des événements qu'elle organise ou des thèmes qu'elle traite pour communiquer tout public.	Nombre de prestations (articles, interviews, reportages) relayées par la presse. VB : 0 en 2019. VC : au moins 1/an. Nb d'événements (marchés, fêtes, etc.) qui valorisent les AM/participation des AM. VB : 1 en 2019 (Fugue Chablaisienne) / 4 AM ont participé. VC : au moins 2/an répartis dans tout le canton / au moins 20% des AM participent	Couverture de la presse Planning VALAIS SOLIDAIRE Tableau participation

R 4.4	VALAIS SOLIDAIRE défend les valeurs de solidarité et d'équité en valorisant les initiatives de ses membres.	Taux d'utilisation des médias sociaux. VB : animation sporadique de la page Facebook de VALAIS SOLIDAIRE. VB : au moins 1 news/semaine diffusées.	Page Facebook
R 4.5	VALAIS SOLIDAIRE trouve des solutions innovantes pour communiquer et promouvoir son travail et celui de ses membres.	Développement d'un nouveau site internet de VALAIS SOLIDAIRE. VB : site web dépassé et peu pratique. VC : nouveau site dynamique et interactif. Refonte du logo de VALAIS SOLIDAIRE. VB : logo créé début 2000, un peu désuet. VC : développement d'un logo image d'une fédération innovante et professionnelle. Utilisation de médias dynamiques pour une information interactive et conviviale. VB : communication traditionnelle (papier, newsletter, etc.). VC : au moins 1 option développée permettant l'utilisation de médias plus dynamiques (vidéos, applications, BD, etc.).	Site web Logo Développement d'un outil
R 4.6	VALAIS SOLIDAIRE s'adresse à toutes les régions du canton	Développement d'un site web bilingue. VB : les documents officiels (statuts, déclaration de principe, rapport annuel, etc) sont traduits. VC : le site est bilingue.	Site web

Activités R 4.1

- Les membres du Comité et la SG démarchent les constituants, les députés et leurs groupes afin d'obtenir des entretiens et présenter VALAIS SOLIDAIRE.
- Délibérations avec le Conseil d'État et la Chancellerie.

Activités R 4.2

- La CI, appuyée par le Bureau, prennent position sur les thèmes d'actualité de la coopération internationale. Un communiqué de presse est systématiquement envoyé aux médias. Le site internet et, le cas échéant, la newsletter, reflètent ces prises de position.

Activités R 4.3

- Le Bureau, en collaboration avec la CI, organise, au moins une fois par année, une action susceptible d'être relayée par la presse (AG thématique, débat, participation à la Fête des 5 continents, etc.)
- Contact des médias à l'occasion de chaque événement.
- Relai des événements via les canaux de VALAIS SOLIDAIRE (Facebook, lettre info, site web).

Activités R 4.4

- Le Bureau, en collaboration avec la CI, diffuse au moins une fois/semaine une « news » sur Facebook. Cette diffusion suit l'actualité ou une thématique prédéfinie.

Activités R 4.5

- Déploiement d'un nouveau site internet (bilan des besoins, concept graphique, mise en ligne)
- Étude d'un nouveau logo
- Développement d'un concept de communication dynamique et novateur

Activités R 4.6

- Recherche de compétences germanophones (stagiaire, bénévole, emploi temporaire) pour appuyer le bureau.

Plan de financement

Produits :

Name federation: Valais Solidaire

in Swiss Francs

TITLES	2021	2022	2023	2024	TOTAL 2021-2024
Total Costs International Program	**462 460**	**464 350**	**474 190**	**477 200**	**1 878 200**
Total Contribution SDC	**185 000**	**185 000**	**190 000**	**190 000**	**750 000**
% Contribution SDC in relation to International Program	40,00%	39,84%	40,07%	39,82%	39,93%
Total Own Income/Revenues	**40 260**	**40 750**	**42 190**	**42 700**	**165 900**
% Own Income/Revenues	8,71%	8,78%	8,90%	8,95%	8,83%
Cotisations des organisations membres	12 000	12 300	12 600	12 900	49 800
Autres	28 260	28 450	29 590	29 800	116 100
Total Other Income/Revenues	**237 200**	**238 600**	**242 000**	**244 500**	**962 300**
% Other Income/Revenues	51,29%	51,38%	51,03%	51,24%	51,24%
Secteur public	233 000	234 400	237 000	239 500	943 900
Canton du Valais	205 000	205 000	205 000	205 000	820 000
Communes	28 000	29 400	32 000	34 500	123 900
Secteur privé	4 200	4 200	5 000	5 000	18 400
Dons pour projets ou activités AM	2 000	2 000	2 000	2 000	8 000
Inscriptions aux formations de Valais Solidaire	2 200	2 200	3 000	3 000	10 400
Autres					0

Charges :

Name federation: Valais Solidaire (VSS)

in Swiss Francs

TITLE	2021	2022	2023	2024	TOTAL 2021-2024	
Total Costs International Program (1+2), 100%	**462 700**	**463 200,00**	**476 000,00**	**476 300,00**	**1 878 200,00**	100,00%
1. Total Direct Program Costs	**412 250**	**415 800**	**428 650**	**430 000**	**1 686 700**	
% Total Direct Program Costs	**89,10%**	**89,77%**	**90,05%**	**90,28%**	**89,80%**	
Outcome 1: VSS consolide et élargit ses partenariats publics/privés	**10 500**	**10 800**	**16 350**	**22 000**	**59 650**	3,18%
Outcome 2: VSS se mobilise pour élargir sa base légale	**10 500**	**10 800**	**5 450**	**0**	**26 750**	1,42%
Outcome 3: VSS soutient ses AM et des projets de qualité	**347 750**	**349 800**	**359 150**	**361 500**	**1 418 200**	75,51%
Afrique (estimation)	192 000	192 900	197 700	199 000		
Amérique latine (estimation	62 800	63 200	65 000	65 400		
Asie (estimation)	76 700	77 150	79 250	79 750		
Suisse et pays de l'Est	16 250	16 550	17 200	17 350		
Outcome 4: Information & sensibilisation pour un développement de qualité	**43 500**	**44 400**	**47 700**	**46 500**	**182 100**	9,70%
2. Total Transaction Costs (Non-program related)	**50 450**	**47 400**	**47 350**	**46 300**	**191 500**	10,20%
% Transaction Costs	**10,90%**	**10,23%**	**9,95%**	**9,72%**	**10,20%**	
Charges de personnel pour administratif	15 750	16 200	16 350	16 500	**64 800**	
Charges de locaux	12 000	12 200	12 500	12 800	**49 500**	
Charges administratives et informatique	20 700	17 000	15 000	13 500	**66 200**	
Charges FEDERESO et réseau	2 000	2 000	3 500	3 500	**11 000**	

Charges par Objectif Stratégique (Outcome) :
(Coûts salariaux liés aux différentes activités, inclus dans les charges)

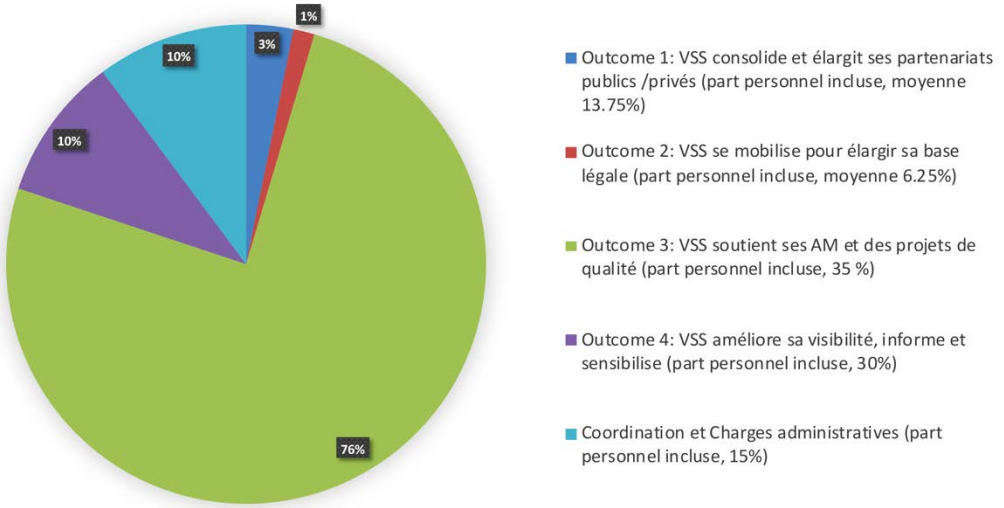

Récapitulatif Objectifs TOTAL Produits

	2021	2022	2023	2024	TOTAL	
DDC	185 000	185 000	190 000	190 000	750 000	39.9%
Communes	28 000	29 400	32 000	34 500	123 900	6.6%
Canton	205 000	205 000	205 000	205 000	820 000	43.7%
Dons privés pour projets AM ou activités AM	2 000	2 000	2 000	2 000	8 000	0.4%
Cotisations	12 000	12 300	12 600	12 900	49 800	2.7%
Autres financements (CGP, Loro, ventes, etc.)	28 260	28 450	29 590	29 800	116 100	6.2%
Participations Formations – Echanges d'expériences	2 200	2 200	3 000	3 000	10 400	0.6%
	462 460	464 350	474 190	477 200	1 878 200	100.0%

Contribution DDC par rapport au Total des charges	39.98%	39.94%	39.92%	39.89%	39.93%	

Photo © Fondation CPA

Annexes :

I Liste des membres de VALAIS SOLIDAIRE :

(État au 31.12.2019)

1. Aide Katihoé Togo (AKT)
2. Apprenti de Monde (ADM)
3. Association a-b-c-d
4. Association François-Xavier Bagnoud (soutenu en 2019 par un BUCO)
5. Association Frère Régis Ballet
6. Association Hôpital de Galagala
7. Association Internat de M'Boa
8. ATACORA- Valais
9. Bhavisya
10. Comundo
11. E-Changer – Valais
12. Eirene Suisse – Valais
13. Enseignants sans frontières
14. Fondation CPA
15. Fondation Casa juan Diego
16. Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)
17. Grandir à Butare
18. Human Action International (HAI)
19. Idées'Elles
20. Kumara
21. Living Education
22. Liziba Suisse
23. Magasins du Monde Valais
24. Main dans la Main Sénégal
25. Massanga Education et Assistance (MEA)
26. Mimboman- La Contheysanne
27. Morija. (soutenu en 2019 par un BUCO pour l'achat de lait)
28. Nepalko Sathi
29. Nouvelle Planète, Valais
30. OSEO, Œuvre d'entraide ouvrière
31. Persis Valais
32. Pro Apoyar
33. Projet Nauyaca
34. RAJO
35. Rwanda Ensemble
36. Siargao Masaya
37. Unipartage

II Tableau d'analyse des risques (version DDC)

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Federal Department of Foreign Affairs FDFA
Swiss Agency for Development and Cooperation SDC
Institutional Partnerships Division

Annex 6: Risk management

	Risk description	Probability rating[1] (1-3)	Mitigation measures
Contextual risks	Affaiblissement du soutien du Canton suite à un changement de bases légales	3	Consultation juridique. Plaidoyer auprès de tous les partis. Sensibilisation des députés et du public. Action politique (dépôt d'une motion).
	Difficulté à concrétiser de nouveaux partenariats (communes, privés) dans le contexte du canton et avec les capacités actuelles du Secrétariat et du Comité.	2	Optimisation et valorisation des partenariats actuels. Mise en place d'une stratégie de démarchage ciblé.
	Évolution rapide et instabilité du contexte national et international pour les ONG.	1	Espace de réflexion et d'échange avec les AM. Mise en place d'un accompagnement des AM pour répondre aux exigences accrues du contexte.
Programmatic risks	Disparité des AM par rapport aux exigences de VALAIS SOLIDAIRE. Risque que seules les grandes AM ou les AM proches des commissions déposent des demandes de soutien pour leurs projets.	2	Renforcement de l'accompagnement et de la formation afin d'optimiser l'égalité des chances pour déposer et gérer des projets selon les normes de qualité
	Risque de lassitude et de désintérêt des AM pour les activités de VALAIS SOLIDAIRE et au niveau de de la participation aux instances.	2	Mise en place d'activités permettant d'intégrer les AM (participation à la Fête des 5 continents, stands, etc.) Renforcer le sentiment d'appartenance particulièrement vivant en situation de crise. Espace de dialogue en AG. Réponses au sondage aux AM.
	Corruption, détournement des financements, comportements inappropriés : risque que les organes compétents de VALAIS SOLIDAIRE (Comité, CT, CF) soient incapables de déceler et traiter de telles pratiques chez les OM et leurs partenaires.	2	Clauses relatives au respect du code de conduite du DFAE dans les contrats de projet AM-VALAIS SOLIDAIRE Formation, sensibilisation sur les comportements inappropriés (PSEAH) Collaboration avec le FEDERESO pour d'éventuelles visites sur le terrain.
Institutional risks	Risque d'épuisement des bénévoles et de vieillissement des instances des AM. Accroissement des exigences des bailleurs de fonds -> surcharge pour les AM et pour les instances de VALAIS SOLIDAIRE, constituées de professionnels engagés bénévolement.	2	Sensibilisation à un recrutement anticipé avant départ. Appui du secrétariat au travail des commissions. Introduction d'un système de défraiements pour les membres de instances (p. ex. couverture des frais de déplacement)
	Risque de perte de données, d'informations et de non-réalisation de travaux, en cas du départ ou d'absence prolongée d'un ou plusieurs collaborateurs.	3	Définir un cahier des charges avec suppléance prévue. Formaliser les processus. Prévoir les démarches pour assurer le relai. Former les collaborateurs pour assurer plus de souplesse dans la répartition des tâches en cas d'absence.
	Risque de surcharge des collaborateurs (burn-out) et d'absence prolongée.	2	Planification annuelle et individuelle. Coordination mensuelle. Entretiens réguliers. Contrôle des heures supplémentaires et plan de

[1]

Probability rating

- 1 = low
- 2 = medium
- 3 = high